



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 7 novembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants**

Administration Générale - Finances

481/2024 Fixation des tarifs de services publics de la CCVA pour 2025

M. Denis PETIT expose :

Comme chaque année, il y a lieu d'adopter les tarifs de services publics à facturer tenant compte de leur réactualisation pour l'année 2025.

Aussi, les tarifs suivants sont proposés :

Régie de recettes de la médiathèque : Voir détail des tarifs dans le tableau ci-dessous

Prestations occasionnelles :

Mise à disposition de la villa Burrus et du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Les Clés du Val d'Argent) à titre temporaire.

Pour la mise à disposition pour des manifestations événementielles présentant un intérêt intercommunal ou à caractère public (marché paysan, festival de la soupe...) :

Participation forfaitaire de 25 € / jour (25 € en 2024)

Pour la mise à dispositions des bâtiments intercommunaux pour des manifestations événementielles présentant un caractère privé (séminaire de formation d'entreprise, demande de privatisation partielle des lieux pour motif personnel...), les tarifs proposés sont les suivants :

Médiathèque du Val d'Argent

- | | |
|--|---------------------------|
| ○ Salle des miroirs | 80 € / jour (80 € 2024) |
| ○ Salle boisée | 160 € / jour (160 € 2024) |
| ○ Hall du rez-de-chaussée | 220 € / jour (220 € 2024) |
| ○ Mise à disposition simultanée des 3 salles | 450 € / jour (450 € 2024) |
| ○ Salon | 120 € / jour (120 € 2024) |

Loyer bâtiment CIAP : tarif 5,01 €/m²/MOIS (révision annuelle selon l'indice ILAT-2024 T2) + prévisionnelles charges mensuelles selon bail (décompte annuel des charges)(4.80 €/m²/mois en 2024)

Location nacelle (la nacelle est utilisée uniquement par les collectivités du Val d'Argent) :

- tarif horaire sans conducteur 31,00 € (31,00 € 2024)
- tarif horaire avec conducteur . 63,00 € (59.00 € 2024)

Tarif horaire agent technique : 32,00 € (28.00 € 2024)

Tarif horaire agent administratif : 29,50 € (28.00 € 2024)

Tarifs photocopies pour les associations bénéficiant d'une convention de partenariat :

- A4 Noire et Blanc 0,014 €
- A4 Couleur 0,065 €
- A3 Noire et Blanc 0,030 €
- A3 Couleur 0,132 €
- A0 Couleur 10,00 €
- A1 Couleur 7,00 €
- A2 Couleur 2,00 €

Tarif des documents sortis de l'inventaire de la Médiathèque Intercommunale :

- 0,50 euros par document

Facturation des documents non restitués à la Médiathèque Intercommunale :

Tarif de facturation selon le prix d'achat des documents pour les documents empruntés et non restitués à partir du moment où le ou les documents sont déclarés perdus ou volés ou dans le cas où le montant des pénalités dépasse le prix d'achat des documents.

Tarifs des interventions extérieures des agents du Pole Culture :

Les agents du Pôle Culture sont régulièrement sollicités pour intervenir à l'extérieur de leur lieu de travail. Lorsqu'il s'agit de partenariats établis sur la base d'une convention ou d'un projet porté par les services du Pôle Culture, ces interventions sont entièrement gratuites pour la structure qui en bénéficie. Dans les autres cas, il est proposé de mettre en place un tarif horaire pour ces interventions.

Il est ainsi proposé de mettre en place un tarif horaire à hauteur de 75 euros de l'heure. Ce tarif comprend, le temps de préparation de l'intervention, le temps de déplacement et l'utilisation d'un véhicule, le temps passé sur place par l'agent ainsi que le matériel nécessaire à l'intervention.

Tarifs des impressions aux Labs du Val d'Argent :

Impressions de photographies :

- A5 papier non fourni 2 €
- A4 papier non fourni 4 €
- A3/A3 + papier non fourni 8 €
- A4 papier Fine Art 6 €
- A3/A3 + papier Fine Art 12 €

Impressions en 3 dimensions :

- PLA 0,05 € le gramme
- ABS 0,05 € le gramme
- PVA 0,15 € le gramme
- PC 0,10 € le gramme
- TPU 95A 0,10 € le gramme
- Nylon 0,10 € le gramme

Loyers des zones d'activités :

Par décision du 21 Mars 2002, le Conseil avait décidé de fixer dorénavant ces loyers tous les ans intégrant notamment les variations liées à l'évolution globale de l'indice du coût de la construction (+3,74 %). Pour 2025 les tarifs seront de :

- location de bureaux 4,77 € HT/m²/mois soit 5,72 € TTC (4.59 HT- 5.51 TTC 2024)
- location ateliers et locaux 3,22 € HT/m²/mois soit 3,86 € TTC (3.10 HT – 3.72 TTC 2024)

Loyer du « local vert » dans la zone de la Filature (anciens bureaux et ateliers des services techniques de la communauté de communes) :

Le loyer est calculé sur la base du tarif des bureaux défini ci-dessus, soit 4.77 € HT/m²/mois en 2025, soit 5,72 € TTC (+3,74 % selon indice ICC) (4.59 HT – 5.51 TTC en 2024).

Loyer du Relais du Val d'Argent :

Le loyer du restaurant est fixé à 1 000,00 € HT mensuel (en tarif plein), soit 1 200 € TTC. Pour le hall et pour le local du sous-sol, c'est le tarif au m² des zones d'activités ci-dessus qui s'applique.

Tellure :

Pour rappel, le loyer du bâtiment est de 38 322,90 € HT annuel, soit 45 987,48 € TTC pour 2024.

Pour 2025, dans le cadre de la révision triennale prévue au contrat, il sera recalculé selon la publication de l'indice du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2024 non connu à ce jour.

Tiers-Lieu :

De 2024 à 2027 : le montant du loyer (fixé par la délibération n° 419/2024 du 11/04/2024) mensuel est fixé à un forfait de 1500 € HT avec une augmentation progressive suivante :

- Gratuité jusqu'au 31/12/2024,
- 25 % du loyer du 01/01/2025 au 31/12/2025,
- 50 % du loyer du 01/01/2026 au 31/12/2026,
- 75 % du loyer 01/01/2027 au 31/12/2027,
- 100 % du loyer à partir du 01/01/2028.

A partir du 01/01/2028 : Le loyer sera révisé chaque année en fonction des variations de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) publié par l'INSEE. Il sera automatiquement ajusté, chaque année, à la hausse comme à la baisse, dans la même proportion que la variation de l'indice constatée l'année précédente. Cette évolution sera effective au 1er janvier de chaque année, soit pour la première fois le 01/01/2029.

Remontées mécaniques des Bagenelles pour la saison d'hiver 2024/2025 :

Forfait journalier Adulte ou Jeunes : 12,73 HT soit 14 € TTC (TVA 10 %)
 Forfait demi-journée 9,09 HT soit 10 € TTC (TVA 10 %)

Lors de manifestations sportives ou culturelles, la communauté de commune du Val d'Argent souhaite faire la promotion de sa station de ski qui est gérée en régie intercommunale. Pour ce faire elle souhaite se réserver le droit de proposer des gratuités de cartes de remontées mécaniques pouvant servir de récompenses lors de manifestations sportives ou d'autres manifestations culturelles ayant pour thème les sports de pleines natures et les espaces naturels organisées par des associations domiciliées sur le territoire du Val d'Argent ou les stations de ski présentes sur le massif des Vosges.

Le nombre maximum de gratuités est fixé à 20 cartes numérotées et ayant la valeur faciale d'un forfait journalier.

Loyer de la Crèche Inter-Entreprise à Bois l'Abbesse :

Le loyer est révisé automatiquement chaque année à compter du 1er Janvier selon l'indice de référence des loyers qui est l'indice national du loyer des activités tertiaires (+4.45 %).

Le tarif est fixé à 19 713,15 € HT, soit 23 655,78 € TTC par trimestre pour 2025 (18 873.29 € HT soit 22 647.95 € TTC par trimestre pour 2024).

Consultation des archives textiles :

- Image du registre qualité : 50 € l'unité
- Armure d'un modèle : 200 € l'unité

Tarifs Médiathèque	
Abonnements :	
Abonnement imprimés Jeunes moins de 25 ans	gratuit
Abonnement multimédia (Livres, CD, DVD et internet illimité aux Labs) Jeunes moins de 25 ans	9,00 €
Abonnement imprimés Adulte (plus de 25 ans)	10,00 €
Abonnement multimédia (Livres, CD, DVD et internet illimité aux Labs) plus de 25 ans	20,00 €
Abonnement imprimés Adultes (plus de 25 ans) tarifs adaptés Séniors, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH	5,00 € (internet illimité aux Labs)
Abonnement multimédia (Livres, CD, DVD et internet illimité aux Labs) Adultes (plus de 25 ans) tarifs adaptés Séniors, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH	10,00 €
Abonnement professionnel "enfants" (enseignants, documentaliste, éducateurs spécialisés, animateurs, etc)	Gratuit sous réserve d'un abonnement personnel
Abonnement pour les établissements scolaires du Val d'Argent et le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent	gratuit
Abonnement structure (établissements sanitaires et sociaux,...)	35,00 €
Abonnement professionnel personnel de la médiathèque	gratuit
Achat de carte d'usagers en cas de perte	2,00 €
Impression :	
A4 Noir et Blanc	0,15 €
A4 Couleur	0,30 €

A3 Noir et Blanc	0,30 €
A3 Couleur	0,60 €
Impression école :	
A4 Noir et Blanc	0,02 €
A4 Couleur	0,15 €
A3 Noir et Blanc	0,05 €
A3 Couleur	0,30 €
Photocopie :	
A4 Noir et Blanc	0,20 €
A3 Noir et Blanc	0,40 €
Pénalités de retard :	
Par document et par jour de retard	0,10 €
Reliure :	
Reliure inférieure à 10mm (épaisseur)	2,50 €
Reliure supérieure à 10mm (épaisseur)	3,50 €
Plastification :	
Plastification A5	0,25 €
Plastification A4	0,50 €
Plastification A3	1 €
Connexion internet (par heure)	0,50 €

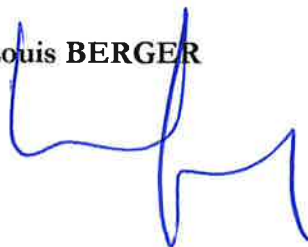
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte les différents tarifs de services publics comme ci-dessus indiqués pour l'année 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Louis BERGER



Le Président,

Jean-Marc BURRUS

